

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 30 MARS 2015 À 08 HEURES 30

Syndicat mixte pour le SCOTERS à Strasbourg

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Jean-Marc WILLER

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Etienne WOLF

17- 2015 Modification simplifiée n°1 du POS d'Ernolsheim-sur-Bruche (commune voisine)

Description de la demande

La commune d'Ernolsheim-sur-Bruche a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification simplifiée n°1 de son POS.

La modification simplifiée n°1 du POS d'Ernolsheim-sur-Bruche vise la **suppression d'un emplacement réservé** dont la commune n'a plus l'utilité.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du POS d'Ernolsheim-sur-Bruche n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 02/04/2015
La publication le 02/04/2015
Strasbourg, le 02/04/2015

Le Président
Jacques BIGOT

